

LLAMA GROUP SA

Société anonyme établie en Belgique
Siège social: Route de Lennik 451
1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles): 0473.699.203

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
TENUE LE 30 juin 2023 à 10h30

1. BUREAU

La séance est ouverte à 10h30, les actionnaires présents désignent Monsieur Alexandre Saboundjian en tant que président de l'Assemblée Générale. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Van Gulck et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Camille Saboundjian.

2. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Le secrétaire vérifie la liste de présence déposée et les procurations des mandataires présents, dont il résulte que sur les 13 516 766 actions qui disposent de droits de vote, 11.062.566 sont représentées, soit 81,84 %.

Le secrétaire rappelle que suite à l'Assemblée Générale du 15 février 2021, un droit de vote double été conféré aux actions entièrement libérées qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société.

A la date d'enregistrement de la présente l'Assemblée Générale, le 31 mai 2023, 5.541.283 actions disposent ainsi d'un droit de vote double.

Les actionnaires suivants sont présents lors de cette assemblée générale :

- Maxximum SA (représenté par Alexandre Saboundjian) ;
- Alexandre Saboundjian

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

3. ORDRE DU JOUR

1. **Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.**
2. **Approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et de l'affectation du résultat.**

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et la proposition du conseil d'administration de reporter la perte de l'exercice de 9.940.067,47 euros. Les pertes reportées s'élevant ainsi à 15.736.104,48 euros.

VOTE

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention : 0%

L'assemblée générale observe que la deuxième proposition est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 100 % de voix pour, 0% de voix contre et 0% d'abstentions

3. Continuité de la Société (poursuite des activités de la Société)

Proposition de décision : L'assemblée générale décide de poursuivre les activités de la Société après avoir pris connaissance du Rapport Spécial du conseil d'administration établi conformément à l'article 7 :228 du Code des sociétés.

VOTE

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention : 0%

L'assemblée générale observe que la troisième proposition est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 100 % de voix pour, 0% de voix contre et 0% d'abstentions

4. Décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne, par vote distinct pour chaque administrateur, décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

VOTE

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention : 0%

L'assemblée générale observe que la quatrième proposition est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 100 % de voix pour, 0% de voix contre et 0% d'abstentions

5. Décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

VOTE

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention : 0%

L'assemblée générale observe que la cinquième proposition est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 100 % de voix pour, 0% de voix contre et 0% d'abstentions

6. Renouvellement du mandat des administrateurs

Proposition de décision: L'assemblée générale donne, par vote distinct pour chaque administrateur (Alexandre Saboundjian, Camille Saboundjian et Xavier Faure) approbation du renouvellement du mandat de chaque administrateur pour une durée de six ans.

VOTE

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention : 0%

L'assemblée générale observe que la sixième proposition est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 100 % de voix pour, 0% de voix contre et 0% d'abstentions

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11h.

Bruxelles, le 30 juin 2023

Le Président
Alexandre Saboundjian

Le secrétaire
Olivier Van Gulck

Le scrutateur
Camille Saboundjian

